

JEUX D'ARGENT EN LIGNE

Le rapport Trucy suggère une ouverture du marché

Le sénateur François Trucy (UMP, Var) a livré son rapport sur L'évolution des jeux de hasard et d'argent. Internet et les casinos représentent un "enjeu majeur".

vnunet.fr | 20 Novembre 2006

Le 7 novembre, le sénateur François Trucy (UMP, Var) a déposé au Sénat la deuxième édition de son rapport sur l'Évolution des jeux de hasard et d'argent réalisé au nom de la commission des Finances de la chambre haute du Parlement français. Il préconise la mise en place d'une autorité unique chargée de réguler l'ensemble des activités concernées (y compris les jeux d'argent en ligne) et la création d'un observatoire des jeux.

François Trucy revient notamment sur les "disparités dans l'accès et l'usage d'Internet" aux casinos. "C'est le sujet majeur de discorde entre l'Etat français et les casinos", souligne le sénateur. "Cette détermination conduit Patrick Partouche, qui a relayé Isidore Partouche, le fondateur, à attaquer l'Etat, la FDJ et consorts, parce que, depuis des années, on lui refuse l'autorisation de mettre en service un site informatique consacré aux jeux de casinos", explique-t-il. L'auteur du rapport précise que le PMU a "aggravé la tension" en montant un système de paris en ligne sur téléphones mobiles depuis juin, "à la limite de la légalité".

Sa proposition apparaît sous la forme d'une question : "S'il doit y avoir accès à Internet, ne doit-il pas être le même pour tous les opérateurs ?". Une manière d'aborder ce sujet sensible de manière diplomatique mais le sénateur pencherait plutôt pour une politique d'ouverture. Actuellement, le gouvernement préfère camper sur ses positions tout en renforçant le volet répressif des dispositions légales pour lutter contre les sites Internet qui proposent des jeux d'argent en France en violation les monopoles détenus par la Française des jeux et du PMU.

[\[Article original\]](#)